

Cabinet de l'Opposition officielle
Ville de Québec

3^e lien à l'est et pénurie de main-d'œuvre

Il est temps de passer de la parole aux actes!

Québec, le mardi 2 octobre 2018 – Le chef de l'Opposition officielle, Jean-François Gosselin, a profité du temps de parole qui lui est alloué au conseil de Ville pour féliciter les candidats élus lors de l'élection du 1^{er} octobre, particulièrement ceux de la région de Québec, avec qui il aura à collaborer dans les prochaines années.

Que ce soit sur la question de la pénurie de main-d'œuvre ou de l'amélioration de la mobilité à Québec, les deux enjeux principaux soulevés par l'Opposition officielle dans les dernières semaines, monsieur Gosselin est clair : le nouveau gouvernement devra agir rapidement et efficacement.

« La pénurie de main-d'œuvre a atteint un seuil critique pour nos entreprises. Cette problématique doit devenir une priorité pour le nouveau gouvernement. Sur la question du 3^e lien routier à l'est, nous sommes très satisfaits de l'engagement du Premier ministre désigné, monsieur François Legault, de débiter la construction dans un premier mandat. Enfin, pour ce qui est du tramway de Régis Labeaume, un projet de plus de 3 G\$, nous désirons que le gouvernement demande à l'administration de refaire ses devoirs, car ce projet ne répond pas du tout aux besoins des citoyens de Québec », a mentionné le chef de l'Opposition officielle.

Dossier des quotes-parts : l'orgueil du maire avant l'argent des contribuables

Le conseiller municipal de Chute-Montmorency-Seigneurial, Stevens Mélançon, a pour sa part dénoncé l'acharnement du maire de Québec dans le dossier des frais d'agglomération.

« Le jugement de la Cour supérieure est clair : la Ville de Québec devra verser 38 M\$, dont plus de 4 M\$ en expertises et en frais juridiques, aux villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures, pour les avoir surfacturées pendant des années pour les services d'agglomération. En raison de l'entêtement du maire, les contribuables devront déboursier des centaines de milliers de dollars supplémentaires en expertises et en frais juridiques! Dans ce dossier qui perdure depuis des années, Régis Labeaume devrait plutôt mettre son ego de côté et admettre son erreur », de s'insurger monsieur Mélançon.

Légalisation du cannabis : plusieurs questions demeurent

L'Opposition officielle est satisfaite de la réglementation annoncée pour encadrer l'usage sur le cannabis à Québec.

« La position présentée par le maire de Québec est exactement la même que nous avons prônée en septembre dernier. La légalisation du cannabis constitue une toute nouvelle réalité. C'est pourquoi il vaut mieux commencer avec la ligne dure et s'ajuster par la suite », a ajouté monsieur Mélançon avant de rappeler que plusieurs points restent à éclaircir lors du comité plénier qui aura lieu le 5 octobre prochain.

Une opposition constructive pour faire avancer la Ville!

Dans les prochains mois, l'Opposition officielle continuera de proposer différentes solutions pour répondre aux besoins et aux préoccupations des contribuables de Québec.

Ainsi, monsieur Gosselin déposera un avis de proposition appuyé par le conseiller municipal du district du Cap-aux-Diamants, monsieur Jean Rousseau, pour que soit réévalué d'ici la fin du mois d'avril 2019, l'article de Règlement sur l'urbanisme portant sur la mise en place de potagers pour permettre, sous certaines conditions, l'aménagement dans la cour avant. D'ailleurs, une pétition de plus de 14 000 noms a été signée à ce jour, notamment pour permettre l'aménagement de potagers en façade des résidences.

Le chef de l'Opposition officielle demandera également que les avis d'infraction émis à ce sujet et actuellement en cours de traitement soient suspendus d'ici à ce que l'article visé soit réévalué, tout comme il l'avait demandé dans le dossier du gazon synthétique.

« Encore une fois Régis Labeaume est en réaction. Chaque été, ce sujet revient dans l'actualité. Il est temps de régler la question une fois pour toutes. »

Finalement, l'Opposition officielle appuiera à son tour monsieur Rousseau dans sa démarche pour que soit améliorée la gestion animalière sur le territoire de la Ville de Québec.

« Le prestataire de services actuel n'a pas respecté les termes du contrat qui le lie à la Ville jusqu'à la fin de l'année, notamment ce qui a trait à la stérilisation des animaux. La Ville ne doit pas se prévaloir de l'option de renouvellement incluse dans ce contrat. Une chose est certaine, à l'avenir, l'administration Labeaume devra faire preuve de plus de rigueur et s'assurer de faire respecter les termes mentionnés dans ses appels d'offres. »

-30-

Informations et entrevues :

Zoé Couture

Directrice des communications/Directrice de cabinet adjointe

Cabinet de l'Opposition - Ville de Québec

418-933-7143